AVENANT N°1 · 29/10/2026 · Règlement Fédérale 2 Féminines Occitanie

Remise à zéro des forfaits à l'issue de la phase de brassage

Niveau B · Coupe d'Occitanie « Promotion »

Réunie le 29 octobre 2026, la Commission Féminine de la Ligue Occitanie Rugby a décidé de remettre à zéro les forfaits enregistrés lors de la phase de brassage régionale pour les équipes engagées en Niveau B (Coupe d'Occitanie « Promotion »).

À compter de la phase qualificative Promotion, qui débute le dimanche 8 novembre 2026, les forfaits constatés lors de la phase de brassage (journées J1 à J5 et date de repli) ne sont plus pris en compte dans le décompte des forfaits des équipes du Niveau B.

Champ d'application :

- Cette disposition concerne uniquement les équipes engagées en Niveau B (Promotion).
- Elle ne s'applique pas au Niveau A (Excellence) : les forfaits enregistrés lors de la phase de brassage restent comptabilisés pour ces équipes.
- Les forfaits constatés à partir de la phase qualificative seront comptabilisés et sanctionnés conformément aux Règlements Généraux de la FFR et au règlement Fédérale 2 Féminines 2026/2027.

Rappel : la date de « Repli » n'est en aucun cas une date libre laissée à la disposition des clubs. Tout club qui ne disputerait pas une rencontre reportée sur une date de « Repli » sera considéré comme « Forfait » pour cette rencontre.

Les autres dispositions du règlement Fédérale 2 Féminines 2026/2027 demeurent inchangées.

Pour la Commission Féminine
Ligue Occitanie Rugby

